



Projet JEUN'ESS en Tunisie : les maisons de jeunes mises à l'écart

Chiheb Nasri

Université de Monastir (Tunisie)
chihebnasri56@gmail.com

La démocratisation socioéconomique exige la présence d'une intermédiaire qui assure l'inclusion économique et l'équité sociale par l'alliance, l'osmose et l'articulation entre la politique et les citoyens. En tant que médiateur, l'animateur socioculturel assure l'émancipation des jeunes et soutient leur engagement professionnel en formant, motivant, facilitant et finançant leurs idées de projets. Cet article pose les jalons d'une réflexion sur le rôle indispensable des maisons des jeunes dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, presque inexistant en Tunisie, en centrant l'analyse sur le projet JEUN'ESS mis en œuvre par l'Organisation internationale du travail (OIT), en partenariat avec le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Appui à l'investissement se réalisant dans le cadre du programme EU4YOUTH (Appui à la Jeunesse Tunisienne) financé par l'Union Européenne.

Mots-clés : Économie sociale et solidaire, animation socioculturelle, médiation, maisons de jeunes.

Socio-economic democratization requires the presence of an intermediary that ensures economic inclusion and social equity through alliance, osmosis and articulation between politics and citizens. As a mediator, the sociocultural community developer ensures the emancipation of young people and supports their professional commitment by training, motivating, facilitating, and financing their project ideas. This article lays the groundwork for a reflection on the indispensable role of youth houses in the field of social and solidarity economy, almost non-existent in Tunisia, by focusing the analysis on the JEUN'ESS project implemented by the International Labour Organization (ILO), in partnership with the Ministry of Economy, Finance and Investment Support under the EU4YOUTH program (Support for Tunisian Youth) funded by the European Union.

Keywords: Social and solidarity economy, sociocultural community development, mediation, youth centres.

La democratización socioeconómica exige la presencia de un intermediario que garantice la inclusión económica y la equidad social mediante la alianza, la ósmosis y la articulación entre la política y los ciudadanos. Como mediador, el animador sociocultural asegura la emancipación de los jóvenes y apoya su compromiso profesional formando, motivando, facilitando y financiando sus ideas de proyectos. Este artículo sienta las bases de una reflexión sobre el papel indispensable de las casas de los jóvenes en el ámbito de la economía social y solidaria, casi inexistente en Túnez, centrandó el análisis en el proyecto JEUN'ESS aplicado por la Organización Internacional del Trabajo (OIT) en asociación con el Ministerio de Economía, Finanzas y Apoyo a la Inversión, en el marco del programa EU4YOUTH (Apoyo a la Juventud Tunecina) financiado por la Unión Europea.

Palabras clave : Economía social y solidaria, animación sociocultural, mediación, casas de la juventud.

Introduction

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un levier pour l'équilibre socioéconomique d'une catégorie des jeunes souvent défavorisés et remarquable depuis la révolution tunisienne (2011), surtout après l'échec des politiques de développement adoptées jusque-là.

Le Projet JEUN'ESS est l'une des stratégies de développement économique et d'inclusion sociale en Tunisie faisant appel aux jeunes pour améliorer leur accès à un emploi décent et stable dans la région. Il apporte un appui ou un accompagnement spécifique dans des régions « vulnérables ».

La démocratisation socioéconomique des jeunes exige la présence d'un médiateur social assurant la participation des jeunes qui ont vraiment du mal à se développer et leur reprise en main avec l'appui adéquat. L'animateur socioculturel agira comme médiateur car il est dans ce cadre le seul expert social pouvant prendre la responsabilité d'encadrer leur démarche. Ses compétences et sa polyvalence, encore méconnues en Tunisie, les placent avantageusement pour mener une action concrète auprès de ces populations, en autant qu'une volonté politique ou institutionnelle y souscrive.

La jeunesse tunisienne face à des enjeux multiples

La jeunesse représente une part importante de la population tunisienne, mais continue de se heurter à des obstacles importants pour contribuer pleinement au développement social et économique du pays et participer à la vie publique. Parmi ceux-ci figurent les difficultés liées à l'emploi, à l'éducation ou la formation professionnelle adaptée aux besoins actuels du marché du travail, à la participation civique et politique, à des soins de santé de qualité et à un logement abordable. La prise en compte par les pouvoirs publics de ses besoins et attentes leur donne accès aux services publics essentiels pour leur transition vers la vie adulte.

L'exclusion économique de la jeunesse

L'emploi des jeunes constitue un véritable défi pour les pouvoirs publics. Si l'accès à l'éducation et à l'instruction de qualité accroît l'autonomie des jeunes (OECD, 2020), plusieurs autres difficultés rencontrées freinent leur autonomisation, à commencer par la faible offre de travail.

Depuis 2017 et jusqu'à la pandémie du COVID-19, le taux de chômage des jeunes Tunisiens de 15 à 24 ans s'élevait à quelque 35 %, soit le taux le plus élevé des pays du Maghreb (22 % au Maroc, 31 % en Algérie et 32 % en Égypte) et près de 2,7 fois le taux de chômage mondial (OIT, 2019)¹.

Par ailleurs, une particularité de la Tunisie par rapport aux autres pays de la région MENA est la surqualification de sa population, dont les compétences sont souvent mal adaptées aux besoins du marché local (Banque Mondiale, 2014). Le modèle économique tunisien est en effet généralement fondé sur une main-d'œuvre peu qualifiée, mais faute de main-d'œuvre, des secteurs qui ne demandent pas de forte qualification universitaire comme l'industrie textile, l'artisanat ou le BTP ont aujourd'hui de nombreux postes vacants (Statistiques Tunisie, s.d.). En parallèle,

1. Dans le contexte de la crise du COVID-19, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans a atteint son plus haut niveau depuis plusieurs années (36.5 %) au deuxième trimestre 2020, avant de redescendre légèrement à 35.7 % au troisième trimestre de la même année (Statistiques Tunisie, 2020).

environ 50 000 jeunes sont diplômés de l'enseignement supérieur chaque année, et s'ajoutent aux chômeurs diplômés.

Selon une étude de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise, le secteur privé tunisien aurait plus de 100 000 postes à pourvoir faute d'adéquation entre les compétences des travailleurs tunisiens et les besoins des entreprises (Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, 2018). En Tunisie, le chômage touche de manière disproportionnée les plus diplômés, d'autant plus depuis la pandémie. Entre la fin de 2019 et la fin de 2020, le taux de chômage pour l'ensemble des actifs est passé de 15.1 % à 16.2 %, alors que dans le même temps, le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur culminait respectivement à 28.6 % et 30.1 % (Statistiques Tunisie, s.d.). Il convient également de souligner que, pour l'ensemble de ces catégories d'études, le taux de chômage des jeunes femmes était plus élevé que celui des jeunes hommes (OCDE, 2018).

Pendant de nombreuses années, le secteur public tunisien était le premier employeur du pays, offrant un débouché pour les diplômés, des salaires plus conséquents que dans le secteur privé, une sécurité d'emploi assurée et des prestations sociales plus avantageuses (OCDE, 2018). Cependant, ce modèle a tendance à s'essouffler, en particulier à cause du poids de la masse salariale du secteur public, qui représentait plus de 14 % du PIB national en 2019 contre une moyenne de 10.3 % pour les pays de l'OCDE (OCDE, 2019), et pousse l'État à revoir à la baisse les perspectives d'embauche pour les nouvelles générations.

Au-delà de l'emploi, un nombre important de jeunes Tunisiens ne sont à la fois ni scolarisés, ni employés, ni en formation. En 2014, 25.4 % des jeunes étaient dans cette situation, une part sensiblement supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE, de l'ordre de 11.7 %. Ce taux a progressé sensiblement en 5 ans. En 2019, selon des estimations de l'OIT, 27.4 % des jeunes Tunisiens âgés de 15 à 29 ans sont dans cette situation (ILOSTAT, 2020). Encore une fois, les jeunes femmes sont davantage concernées : plus de la moitié d'entre elles en zone rurale et le tiers en zone urbaine l'était en 2014 (Banque Mondiale, 2014). Les disparités géographiques sont flagrantes : dans le Sud et l'intérieur du pays, les zones urbaines et rurales affichent des taux respectifs de 36 % et 48 % dans les zones rurales des mêmes régions (Idem).

Face à ce manque d'opportunités, beaucoup de jeunes se tournent vers l'économie informelle. Bien qu'il soit difficile d'estimer la part de l'emploi lié à ce secteur dans l'économie tunisienne, la plupart des évaluations considèrent qu'elle représenterait entre 30 % et 50 % de l'emploi total (OCDE, 2018).

Selon une enquête du Centre de Recherches et d'Études Sociales (CRES) réalisée en 2016 (Charmes, 2016), les jeunes seraient particulièrement présents dans l'économie informelle : 60 % des hommes et 83 % des femmes dans ce secteur en 2014 étaient âgés de moins de 40 ans. Plus précisément, 84 % des jeunes de 15-19 ans occupaient un emploi informel contre 42 % des 20-24 ans.

Ce taux est plus élevé dans les zones rurales où les chances d'obtenir un emploi sont plus rares et où peu de jeunes bénéficient d'emplois stables dans le secteur formel. La plupart des emplois disponibles sont des contrats à durée déterminée et moins d'un jeune travailleur sur trois bénéficie d'un contrat de travail à long terme et de la sécurité sociale. En conséquence, le caractère informel du travail et le risque d'exploitation sont deux des principales préoccupations des jeunes Tunisiens (Banque Mondiale, 2014).

Depuis 2011, les autorités ont mis en œuvre de nombreux programmes et mécanismes de soutien actif à l'emploi des jeunes comme « Amal », ou plus récemment « Forsati », « Mashrou'i » et les « Contrats Dignité ». Toutefois, ces différentes initiatives, qui se concentrent notamment sur l'intégration des jeunes en chômage de longue durée et la promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes, n'ont pas fait l'objet d'évaluations de leur efficacité et leurs résultats sont peu clairs.

En août 2017, le lancement d'une nouvelle stratégie nationale pour l'emploi a coïncidé avec l'arrêt de plusieurs programmes de soutien aux jeunes et a marqué un changement de priorité désormais donnée à l'économie sociale et solidaire. Son élaboration avait alors pour objectif d'en finir avec le caractère conjoncturel des politiques de l'emploi, en déterminant une feuille de route à moyen terme pour réduire le chômage, l'emploi informel, les disparités régionales et sociales ainsi que promouvoir l'entrepreneuriat local et plus particulièrement celui des jeunes en leur apportant un soutien technique et financier pour des petits projets.

Malgré cela, confrontés au manque d'opportunités économiques, de plus en plus de jeunes Tunisiens envisagent ou se résignent à quitter leur pays. Selon une étude de l'INS, les jeunes forment l'essentiel des émigrants tunisiens, soit 74 % du total et justifient en grande majorité leur départ par l'absence de perspective d'emploi (Statistiques Tunisie, 2016).

De même, selon l'*Arab Youth Survey 2020* (ASDA'A BCW, 2020), 52 % des jeunes Tunisiens souhaiteraient émigrer ou prévoient le faire, en majorité en raison d'absence d'opportunités et de perspectives dans leur pays. Les plus diplômés sont aussi les plus enclins à émigrer vers un autre pays : une enquête a montré à ce titre que parmi les Tunisiens souhaitant s'expatrier, plus de la moitié a fait des études supérieures (Arab Barometer, 2019).

Nouvelle approche d'une culture d'engagement et de participation à travers l'école

Dans nos échanges quotidiens avec les jeunes, nous constatons un manque d'intérêt pour la chose publique, par méconnaissance des institutions, par méfiance envers le monde politique et par manque de confiance en l'État. Il est vrai que le cursus scolaire comprend un module d'éducation civique, mais ce dernier doit être modernisé et adapté au nouveau contexte du pays, pour réussir à intéresser les jeunes.

Directeur de maison de jeune à l'occasion de la revue par les pairs.

La culture de l'engagement et de la participation civique n'est pas encore pleinement ancrée dans la mentalité des jeunes Tunisiens en dépit des efforts menés par le ministère des Affaires de la jeunesse et du sport. Il est donc nécessaire de renforcer tout d'abord les modules d'éducation civique sur l'étendue du parcours scolaire (primaire et secondaire). Cela permettrait de les familiariser avec les grands principes de la démocratie, d'avoir une meilleure compréhension du fonctionnement des institutions et de leur, et ce dès un très jeune âge. Il faut également que ces modules s'attaquent à la passivité que l'ancien régime a installée, où le citoyen attend que toutes les solutions soient proposées par les autorités.

Il faut donc familiariser les jeunes dès leur enfance à l'esprit de participation, d'engagement et d'entrepreneuriat, les habituer à être plus proactifs, à réclamer leurs droits ou besoins si nécessaires, mais aussi à être des acteurs actifs et ne pas se satisfaire d'un rôle d'observateur ou de critique. La culture de l'engagement doit aussi être plus présente dans le cursus extra-scolaire, au sein notamment des maisons des jeunes et des maisons de la culture qui sont, dans beaucoup de régions tunisiennes, les seuls espaces de rencontres et d'échanges entre les jeunes. De fait, une meilleure coordination entre ces dernières et les écoles et les lycées, afin de proposer des activités et

programmes conjoints, contribuerait à renforcer la formation des jeunes à ces sujets et permettrait d'atteindre un public plus large.

Pour atteindre ces objectifs, il est primordial de renforcer la coordination entre le ministère en charge de la jeunesse et les autres ministères, dont ceux de l'Éducation, de la Culture, de la Femme, de la Famille et de l'Enfance pour s'assurer que les acteurs de premier rang échangent et coopèrent de façon optimale. Il faudrait également renforcer la coordination auprès du Chef du Gouvernement pour assurer les synergies nécessaires entre les initiatives destinées aux jeunes. Enfin, il faut veiller à ce que les associations de la jeunesse soient partie prenante de ces échanges afin de garantir leur implication dans la promotion de la culture de l'engagement.

Identification des maisons des jeunes en Tunisie

La maison des jeunes est le seul espace de détente et d'apprentissage qui soit accessible aux jeunes dans ma région. Pourtant, beaucoup de mes collègues et amis n'y vont pas, car ils ne connaissent pas les activités qui y sont organisées, et ne voient pas son utilité.

Jeune actif dans une maison de jeunes, à l'occasion de la revue par les pairs de l'OCDE

Malgré un nombre d'adhérents relativement peu élevé (environ 100 000 adhérents), les maisons de jeunes Tunisiennes représentent un véritable levier sur lequel le ministère des Affaires de la jeunesse et du sport peut s'appuyer, si toutefois certaines réformes sont mises en place. Il faut en effet renforcer les qualifications des animateurs, qui sont un élément clé de ce dispositif. Ces derniers doivent avoir accès à une formation continue leur permettant d'intervenir sur les sujets les plus récents de la scène publique. En effet, ils sont souvent amenés à organiser des activités de sensibilisation sur des sujets qu'ils ne maîtrisent pas totalement ou qui ne relèvent pas de leur domaine de spécialité. Il serait donc utile d'entretenir leur niveau de formation afin qu'ils puissent être plus polyvalents et fassent profiter les jeunes de leurs connaissances. Il serait aussi fort utile pour les maisons des jeunes de renforcer les liens avec les associations locales et nationales sur lesquelles elles pourraient s'appuyer pour organiser certaines activités qui nécessitent des animateurs spécialisés dans un domaine déterminé.

En outre, il faudra repenser les horaires d'ouverture des maisons des jeunes pour permettre aux jeunes d'en tirer pleinement profit pour étendre leur affluence au-delà des périodes de vacances scolaires ou estivales. En effet, les horaires de travail des animateurs ne coïncident pas toujours avec les heures de temps libre des jeunes, les premiers terminant leur journée de travail lorsque les derniers terminent la journée scolaire et peuvent à ce moment se rendre dans ces établissements.

Il est également important de faire participer de façon plus marquée les jeunes dans la gestion des maisons des jeunes. Ceci permettrait de renforcer leur sentiment de droit de regard sur des structures qui leur sont destinées. On citera ici une bonne pratique mise en place par la maison des jeunes de Béja, où pendant quelques jours une inversion des rôles entre adhérent et personnel encadrant a été organisée. Durant ce laps de temps, les jeunes se sont vus chargés de la gestion de la maison des jeunes, ont dû s'organiser et prendre des décisions les concernant.

Il serait aussi pertinent de mener une réflexion sur l'allocation des budgets destinés aux maisons des jeunes, notamment en lien avec la flexibilité dont ils ont besoin pour répondre aux besoins des jeunes rapidement.

Le rôle du niveau local

La jeunesse est une force active dans la construction de la patrie. L'État assure les conditions propices au développement des capacités de la jeunesse et à la mise en œuvre de ses potentialités. Il encourage les jeunes à assurer leurs responsabilités et à élargir leur contribution au développement social, économique, culturel et politique.

Article 8 de la Constitution tunisienne

En dépit des mesures mises en œuvre par le gouvernement tunisien pour renforcer le rôle du niveau local, ce dernier bénéficie actuellement d'une faible autonomie par rapport au niveau central : il s'agit d'une approche descendante où les décisions proviennent des hautes sphères du pouvoir et les autorités locales se chargent uniquement de la mise en place des dispositifs (cf. section précédente). Il importe que cette approche soit revue et remplacée par une approche ascendante. En effet, les responsables locaux sont plus à même d'identifier les problématiques régionales ou locales urgentes et de proposer des solutions adaptées à leur cadre.

Le processus de décentralisation actuellement en cours en Tunisie représente un cadre propice à l'intégration de la culture et des mécanismes de prise de décision concertée entre les différents niveaux du gouvernement et avec les citoyens, surtout que l'article 139 de la Constitution tunisienne souligne l'importance pour les collectivités locales d'adopter des mécanismes de démocratie participative et les principes de gouvernement ouvert afin de garantir une meilleure participation des citoyens et de la société civile.

Il sera également primordial de donner la possibilité aux jeunes de s'engager au niveau local à travers la création de conseils ou forums locaux. À la différence des conseils nationaux, les conseils locaux priorisent les problématiques locales, qui concernent la commune ou la région de résidence des jeunes membres. Ces structures permettraient de créer un espace de discussion et de débat, un forum citoyen où toutes les questions peuvent être abordées. Il faudra veiller toutefois à ce que ces conseils locaux soient véritablement représentatifs de toute la jeunesse dans sa diversité et ne pas se concentrer sur les seuls jeunes actifs et volontaires au sein des maisons des jeunes ou des associations. Notons ici que le projet de code des collectivités locales actuellement en discussion devant le parlement prévoit des mesures de soutien en faveur de la participation des jeunes, telle que la création d'une commission spécifique aux jeunes.

Lors du dialogue organisé par l'OCDE en Tunisie sur les problématiques de la jeunesse au niveau local, les jeunes ont exprimé leur enthousiasme pour cette idée. Ils exigent, comme c'est le cas pour le conseil national, une transparence totale et une indépendance des conseils. Ils souhaitent également la création de conseils représentatifs, où les jeunes de tous horizons seraient représentés avec une distribution paritaire entre homme et femme.

Les jeunes participants sont ouverts à l'idée d'inclure d'autres acteurs de la jeunesse au sein des conseils locaux, même si la majorité préfère que le conseil soit exclusivement composé de jeunes dont les âges se situeraient entre 15 et 30 ans. Pour eux, les candidatures doivent être ouvertes à tous les jeunes et disponibles sur plusieurs plateformes, sur les sites web de la commune ou directement auprès des maisons des jeunes.

Enfin, ils ont souligné le fait que ces conseils pourraient être établis au sein des maisons des jeunes, tout en organisant de temps à autre des rencontres au sein des locaux communaux avec les représentants des différentes administrations afin d'échanger aux sujets des problématiques d'intérêt mutuel.

JEUN'ESS en Tunisie : une question de positionnement

L'ESS se positionne dans ce cadre comme une alternative de choix. La Tunisie a voté en juin 2020 l'une des premières lois africaines et la première dans le monde arabe définissant un cadre dédié. JEUN'ESS intervient, en étroite collaboration avec les acteurs publics, les partenaires sociaux et la société civile pour contribuer à créer une dynamique de prise d'initiative et de création d'emplois décents dans l'ESS.

Pour ce premier appel à candidature, le projet JEUN'ESS a mis en place un Fonds Urgence COVID destiné à soutenir les structures traversant des difficultés économiques à la suite de la pandémie de la COVID-19. Dotée d'une enveloppe de 10 millions de dollars, cette initiative vise à soutenir les entreprises de l'ESS en difficulté à la suite de la pandémie mondiale. Cet appui doit permettre de garantir une dynamique de développement de la structure en préservant les emplois existants et en impulsant une stratégie de création de nouveaux emplois. Il s'adresse principalement aux catégories de jeunes en situation de vulnérabilité présents dans les 7 régions visées par le projet : Gabès, Jendouba, Kairouan, Kasserine, Kébili, Le Kef et Sidi Bouzid.

L'appel à candidatures suit maintes étapes. La première consiste en l'identification des structures de l'ESS opérationnelles ayant un impact social, se trouvant dans une situation difficile mettant en danger la préservation des emplois. La deuxième est la participation de ces structures aux différentes phases de sélection avant le choix final qui aura lieu devant un jury composé de représentants d'organismes publics, de partenaires sociaux et d'acteurs de la société civile. La troisième étape repose sur l'appui des structures sélectionnées lors du jury final à travers une subvention, un accompagnement technique et de suivi. Aucune participation financière n'est demandée au bénéficiaire.

Les résultats attendus de ce projet se présument en trois axes :

- Les projets de l'ESS sont créés ou renforcés dans les sept gouvernorats cibles et renforcement des structures d'appui locales en matière d'accompagnement de projets.
- Les capacités organisationnelles et financières des OESS impactées par la COVID sont renforcées pour une pérennité des structures soutenues.
- Les capacités des collectivités locales sont renforcées par la promotion de l'ESS au niveau local.

Le processus de la sélection des dossiers est le suivant :

Phase de sélection sur dossier

À la suite de l'appel à candidature, une première phase de sélection se base sur les dossiers présentés et leur aptitude à répondre aux objectifs visés.

Phase de sélection

Lors des journées d'évaluation, les candidats doivent être présents physiquement à moins que des mesures sanitaires ne soient en vigueur. L'objectif de cette étape est de mieux connaître les profils des candidats et d'évaluer leur capacité à répondre aux objectifs de sauvetage de leur structure. Les candidats sélectionnés à la suite de cette phase ont la possibilité de suivre la phase de renforcement de capacités et de présenter leur projet devant le jury.

Phase de renforcement des capacités

Les candidats sélectionnés bénéficient d'un cursus d'accompagnement et d'incubation pour les accompagner sur le processus technique de développement de leur plan de relance mais également sur le développement du savoir-être de l'équipe. Ces séances de formation se concentrent sur les thématiques suivantes : définition des objectifs par projet, développement d'un projet de sauvetage viable personnalisé, rappel des fondamentaux de l'ESS, gestion financière et levée de fonds, gestion des ressources humaines, ouverture sur le marché : stratégie marketing et commerciale, leadership, communication, *soft-skills*...

Comité de sélection et lancement des projets

Les propositions de développement des structures seront évaluées et sélectionnées par un jury à la suite d'une présentation orale et un envoi des documents avant le jour du *pitching*. Le jury a le droit d'éliminer des participants ou de demander des modifications du budget et des activités avant la signature du contrat de convention. La décision du comité d'évaluation est souveraine et sans appel. Les structures retenues bénéficieront d'une subvention octroyée sur différentes tranches qui seront dépendantes et fonction de l'atteinte des objectifs du projet et conformément aux objectifs et aux délais convenus. Un appui technique et continu est assuré par l'équipe JEUN'ESS.

En se basant sur quelques chiffres préventifs et réels sur le nombre des bénéficiaires de ce projet, l'Union Européenne finance à hauteur de 1 400 millions d'Euros 130 projets dans sept régions, incluant 2058 emplois à créer ou à consolider.

Les municipalités sont les premières responsables de la sélection des candidatures, de l'incubation et de l'octroi des subventions avec l'aide de l'UGTT, l'UTICA, l'UTAP, les associations locales et la structure d'appui publique. La marginalisation des maisons des jeunes comme espace d'accueil met au défi l'animation socioculturelle dans le domaine de l'ESS.

Conclusion

Les partenariats entre les différents établissements régionaux ou nationaux pourront aborder une nouvelle politique de travail en matière de jeunesse et ceci pourrait améliorer la crédibilité et le professionnalisme dans les différents domaines et surtout l'ESS. L'implication de l'animation socioculturelle dans ce domaine est un enjeu majeur car le processus de formation, d'intégration et d'engagement professionnel pourrait changer ou améliorer le statut des maisons des jeunes aux yeux de la jeunesse.

Les partenariats entre les municipalités et les maisons des jeunes facilitent les travaux de chaque établissement. Et même si les animateurs socioculturels présents dans les maisons des jeunes ne possédaient pas des compétences en la matière, ils peuvent simplement faire les médiateurs après avoir simplement convier des spécialistes.

Références

- Arab Barometer (2021), *Citizens weigh in on the health of their healthcare systems in MENA*, <https://www.arabbarometer.org/2021/04/citizens-weigh-in-on-the-health-of-their-healthcare-systems-in-mena/>.
- ASDA'A BCW (2020), *A Voice for Change*, Arab Youth Survey, https://www.arabyouthsurvey.com/pdf/downloadwhitepaper/AYS%202020WP_ENG_0510_Single-Final.pdf (consulté le 15 Octobre 2022).
- Banque Mondiale (2014), *La révolution inachevée : créer des opportunités, des emplois de qualité et de la richesse pour tous les Tunisiens*. <http://www.banquemondiale.org/fr/country/tunisia/publication/unfinished-revolution> (consulté le 03 Novembre 2022)
- Banque Mondiale (2014), *Surmonter les Obstacles à l'Inclusion des Jeunes*. <http://documents1.worldbank.org/curated/en/120511468305646014/pdf/892330FRENCH0W0h0Inclusion000FRENCH.pdf>.
- Charmes, J. (2016), *Protection sociale et économie informelle en Tunisie : défis de la transition vers l'économie formelle*, CRES. http://www.cres.tn/uploads/tx_wdbiblio/Secteur_informel_Tunisie.pdf (consulté le 15 février 2022).
- ILOSTAT (2020), *Youth not in employment, education or training (NEET)*, International Labour Organization, <https://ilostat.ilo.org/topics/youth/> (consulté le 15 février 2022).
- Institut Arabe des Chefs d'entreprises (2018), *Rapport National sur l'Emploi 2018*. <https://www.iaec.tn/rapport-national-lemploi-2018/> (consulté le 3 août 2022).
- OCDE (2020), *Youth and COVID-19: Response, recovery and Resilience*. <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/youth-and-covid-19-response-recovery-and-resilience-c40e61c6/> (consulté le 6 août 2022).
- OCDE (2019), *Études économiques de l'OCDE : France*, OCDE. <http://www.oecd.org/fr/economie/etudes/France-2019-OCDE-etude-economique-synthese.pdf> (consulté le 15 février 2022).
- OCDE (2019), *impliquer et autonomiser les jeunes dans les pays OCDE*, Éditions OCDE. <https://www.oecd.org/gov/impliquer-et-autonomiser-les-jeunes-dans-les-pays-ocde.pdf> (consulté le 29 juillet 2022).
- OCDE (2019), *Panorama des administrations publiques 2019*, Éditions OCDE. <https://dx.doi.org/10.1787/8be847c0-fr>.
- OCDE (2019), *Sept conclusions clés de l'enquête sur la gouvernance des affaires de la jeunesse*. <http://www.oecd.org/mena/governance/seven-key-findings-from-the-youth-governance-survey-french.pdf> (consulté le 30 juillet 2022).
- OCDE (2018), *Études économique de l'OCDE ; Tunisie 2018 : Évaluation économique*, Éditions OCDE. https://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-tun-2018-fr.
- OCDE (2018), *PISA 2015 : Results in Focus*. <https://www.oecd.org/pisa/pisa-2015-results-in-focus.pdf> (consulté le 3 août 2022).
- OECD (2020), *Governance for Youth, Trust and Intergenerational Justice: Fit for All Generations?* OECD Public Governance Reviews, OECD Publishing. <https://dx.doi.org/10.1787/c3e5cb8a-en>.
- OIT (2019), *Chômage, total des jeunes - estimation modélisée OIT*, Tunisia, Morocco, Algeria, Egypt, Arab Republic. World | Data, ILOSTAT. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.1524.ZS?end=2019&locations=TN-MA-DZ-EG-1W&start=2011> (consulté le 4 août 2022).

Statistiques Tunisie (2020), *indicateurs de l'emploi et du chômage du troisième trimestre 2020*, Institut National de la statistique. http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/Note_ENPE_3T2020.pdf (consulté le 15 février 2022).

Statistiques Tunisie (s.d), *taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur*, Institut National de la Statistique. <http://dataportal.ins.tn/fr/DataAnalysis?s1UKSO42a0SPa1nWOc9Rw> (consulté le 15 février 2022).